



Demande concernant la carte visiteur ou visa longue durée

Par **manmok**, le **28/03/2011** à **21:18**

Bonjour, je suis algérien résidant en algérie et disposant de plusieurs biens en france issus d'une donation partage (de mon père toujours vivant et qui dispose de l'usufruit de ces biens).J'ai résidé en france de 1980 à 1989 (certificats de scolarité en ma possession primaire et collège).Voici ma question : Ai-je le droit à un quelconque avantage me facilitant mes venues en France(visas ou carte visiteur) sachant que je ne cherche pas spécialement à m'y installer ou a y exercer une quelconque activite.Merci d'avance pour vos futures réponses.

Par **Domil**, le **28/03/2011** à **21:24**

Vous pouvez demander un visa schengen multientrée valable 5 ans mais il faudra prouver que vous en avez besoin. Or en étant seulement nu-proprétaire, vous n'avez rien à faire concernant ces biens (l'usufruitier a toutes les obligations). En général, ce visa est pour les gens devant venir souvent en France, pour le travail.

La carte visiteur exige que vous ayez les moyens de vivre en France sans avoir besoin de travailler (donc vous devez justifier de revenus non liés au travail) et avec une assurance-santé personnelle